



TEXTE ADOPTE n° 642

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

21 décembre 2006

PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE
EN PREMIERE LECTURE,

*autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale
entre le Gouvernement de la République française et
le Gouvernement de la République de Corée.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la
teneur suit :*

Voir les numéros : 3119 et 3509.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée, signé à Paris le 6 décembre 2004, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2006.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3119.